



COMPTE RENDU

XXII ème Assemblée Générale – Vineuil vendredi 10 septembre 2010

L'association des piégeurs de Loir et Cher a tenu son assemblée générale le 10 septembre 2010, Salle Polyvalente à VINEUIL à 18 heures.

*** _ A partir de 17 h 00 l'APLC était à la disposition de ses adhérents pour réceptionner les queues de renards et les becs de corvidés. (mission réalisée dans le passé par les services de la FdC. Environ 40 dépositaires ont pu ainsi apporter leur preuves de captures).**

- * **Présents** : 110 personnes.
- * **Pouvoirs** : 54
- * **Ouverture de l'assemblée** : 18 heures 00.

M Gilles PAJON déclare cette 22^{ème} assemblée générale ouverte et annonce à l'assemblée la venue de Mme Sophie AUCONIE Députée Européenne, cela explique pourquoi l'ordre du jour de l'assemblée générale sera quelque peu changé.

En ouverture le Pt Gilles PAJON donne la parole à M. Stéphane CHANTECAILLE (technicien FdC) pour faire un rappel concernant les modalités de l'Enquête Petits Mammifères.

M le président après avoir demandé à l'assistance une minute de silence à la mémoire de nos amis piégeurs disparus il passe d'emblée à la partie statuaire.

PARTIE STATUTAIRE :

☞ **Lecture du rapport financier pour la saison 2009- 2010** par M. Marcel CHESNEAU trésorier, (**rapport approuvé à l'unanimité**), quitus est donné à l'APLC.

☞ **Approbation du Compte rendu de l'assemblée Générale du 18 juillet 2009** "includ dans le bulletin N°20 et dont lecture en a été faite lors des réunions de secteurs de l'automne 2009". (**Compte rendu approuvé à l'unanimité**).

☞ **M Jacky RENTIEN contrôleur aux comptes** est invité à donner lecture du rapport des contrôleurs aux comptes. **Lecture approuvée à l'unanimité.**

☞ **Renouvellement du tiers sortant rééligibles du Conseil d'Administration** : il est demandé à l'assemblée d'élire à mains levées les cinq administrateurs, M Gérard BRILLARD, Mme Claudine BOUTET, M. Marcel CHESNEAU, M. Jean Jacques DOMINGUEZ, M Sophie VADE- ANDRE. Les administrateurs présents après s'être présentés devant l'assemblée **sont réélus à l'unanimité.**

☞ **Membres de la commission de contrôle** sont en poste actuellement M. Jacky RENTIEN FERRAND et M. Eric ROBINEAU étant reconductibles annuellement et n'ayant pas de candidatures pour ces postes, ils sont **reconduits à l'unanimité dans leur fonction** par l'assemblée.

☞ M le président intervient à propos de la gale sarcoptique qui est présente en permanence et dont les renards sont porteur, ainsi que d'autres espèces tels que les sangliers, les chevreuils etc., en précisant tout de même que cette maladie dangereuse pour les renards, l'est heureusement moins pour l'homme malgré qu'elle soit transmissible.

Il différencie les trois espèces de corvidés inclus dans le bulletin N°20. Il précise que les Choucas des Tours est et reste une espèce protégée.

Mot du Président Gilles PAJON

Madame et Messieurs les élus, Mesdames Messieurs les Présidents, chers collègues et amis BONJOUR.

Le Président a remercié particulièrement de nous faire l'honneur de leur présence : Mme Sophie AUCONIE Députée européenne, M. Patrice MARTIN-LALANDE Député de Loir-et-Cher, M. Bernard DUTRAY Conseiller Général, M. Hubert-Louis VUITTON Pt FDC 41, M. Jean ADAM Pt de l'Association des Lieutenants de Louvèterie 41, M. Marc HAMELIN du Service départemental de garderie ONCFS 41, Mlle Isabelle GASSELIN ainsi que les administrateurs de la FDC 41 et tous nos collaborateurs techniques et administratifs.

Ensuite le Président PAJON a excusé les personnalités absentes.

Cette saison 2009-2010 n'a pas failli à la règle, elle fut riche en événements.

Le premier fut la grande réussite festive grâce à vous du 20^{ième} anniversaire de votre association. Le 18 juillet 2009 à Montrieux-en-Sologne vous avez été plus de 150 à visiter le sentier de piégeage au Marché Coutant et pas moins de à participer au dîner dansant à la salle des fêtes de Dhuizon.

En juillet 2009 nous avons eu les derniers résultats d'analyse de l'étude échinococcose qui confirmèrent la présence de 3 cas positifs en Loir-et-Cher. Co-organisé par le Conseil Général et la FDC un compte-rendu précis fut donné par M. Benoit COMBES, directeur de l'ERZ, le 18 février 2010. Le représentant du Conseil Général a été sollicité pour mettre en place rapidement un partenariat de suivi des zones infectées.

Le 18 septembre 2009 le Journal Officiel publiait quelques petites modifications (collet, émerillon...) par rapport à la réglementation du 29 janvier 2007 sur le piégeage.

Le Conseil d'administration de la FDC 41 a confié à l'APLC l'organisation de la collecte des preuves de capture. D'octobre à décembre 2010, en préambule des réunions de secteur vous pourrez apporter les queues de renard et les becs de corvidés. Ils seront contrôlés et ramassés avant d'être détruits. Vous remplirez une fiche de dépôt et un reçu vous sera remis. Le virement de la subvention vous sera versé dans le 1^{er} trimestre 2011.

Depuis le 1^{er} juillet 2010 la mise à jour décennale de l'atlas « Petits Mammifères » a débuté orchestrée par la FRC Centre. Deux nouvelles espèces le lapin de garenne et le lièvre viennent compléter les 19 espèces déjà répertoriées en 2001.

L'ensemble des membres de la CDCFS est renouvelable. Messieurs DOMINGUEZ et PETIT seront reconduits pour représenter les intérêts des piégeurs. Le Président a remercié M. GALLI (Préfet) et M. CHASSANDRE (DDT) d'avoir été sensibles à mes arguments en décidant de classer la martre « nuisible » sur la zone d'étude nationale « perdrix grise » (Monlivaut, St Claude-Diray et Vineuil). Déjà le suivi printanier a démontré que sur les 6 perdrix prédatées 4 l'ont été par des carnivores terrestres.

Malheureusement l'Arrêté préfectoral « nuisibles » 2010-2011 fait l'objet à nouveau d'une requête en annulation pour excès de pouvoir de l'ASPAS au T.A. d'Orléans. L'année passée l'ASPAS avait contesté 39 arrêtés préfectoraux et 22 avaient été cassés partiellement ou totalement ! Cette situation avait conduit le

- Ministère de l'Ecologie à organiser des Tables Rondes spéciales « nuisibles ». Après 5 réunions aucun consensus ne fut trouvé. Messieurs ATHANAZE (ASPAS) et BOUGRAIN-DUBOURG (LPO) ont tout remis en cause.
- ↳ Samedi 4 septembre à Paris lors de l'AG de l'UNAPAF, M. DELDUC directeur de la biodiversité au Ministère que des textes de loi sont en préparation mais pour ménager la chèvre et le chou on peut craindre le pire
- ↳ En attendant qui va encore payer les frais de cette situation. Les agriculteurs vont-ils revivre un printemps 2011 comme celui de 2009 où leurs cultures furent saccagées par les corvidés ? La petite faune sera la 1^{ère} victime des prédateurs terrestres ou volants, sans parler des particuliers dont les petits élevages vivriers sont anéantis par les renards et les mustélidés.
- ↳ En juillet la FDC a enregistré pour la 1^{ère} fois la plainte d'un particulier dont l'isolation de ses combles a été détruite par des fouines à Ouchamps.
- ↳ Devons-nous attendre la jurisprudence pour gérer les espèces « nuisibles » ? Il est anormal que les tribunaux demandent beaucoup plus de justificatifs aux FDC et aux APA qu'aux associations de protecteurs. La charge de la preuve doit revenir au plaignant, au réclamant.
- ↳ 2011 sera l'année de la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la FDC 41. Il faudra absolument que la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs soit intégrée au schéma, précise et claire afin d'améliorer la pratique de la chasse telle qu'elle est définie dans la loi. Ce document de gestion validé par le Préfet est opposable aux tiers.
- ↳ Madame l'Eurodéputée vous avez pu constater en écoutant mon Rapport Moral que les piégeurs sont des personnes très actives soucieuses des bons équilibres naturels et des intérêts des personnes. Le piégeage est souvent mis à mal par des contestataires extrémistes procéduriers. La réglementation repose principalement sur des textes de loi nationaux mais sachant que le droit européen prime sur le droit français doit-on envisager tout comme les Directives « Oiseaux et Habitats » une prochaine Directive européenne sur les prédateurs et leur régulation ?
- ↳ Pour terminer je tiens à remercier chaleureusement pour les 766 adhérents de l'APLC pour leur soutien, les agriculteurs pour leur aide précieuse dans la collecte des dommages, les chasseurs et la FDC pour leurs aides matérielle et tous les administrateurs de l'APLC pour leur aide au quotidien.
- ↳ Merci de votre attention.

Mme Sophie AUCONIE Députée européenne

- S. AUCONIE a dit quelle était ravi de rencontrer des gens de terrain comme les piégeurs. Elle fera remonter nos questions au Parlement européen et notamment à Mme Véronique MATHIEU sa collègue Eurodéputée membre du groupe « chasse ». Elle nous a parlé de lobbys écolos très forts, et à son sens pas toujours fondés en terme d'équilibre.
- Mme AUCONIE a dit être favorable au projet d'identification de toutes les armes pour une meilleure sécurité et que cela ne mettait pas en cause la détention des armes de chasse.

M. Patrice MARTIN-LALANDE Député de Loir-et-Cher

- PML a rappelé que le piégeage n'était pas remis en cause donc non perturbant dans les zones NATURA 2000

M. Hubert-Louis VUITTON:

Le Président VUITTON a relaté le manque d'écoute des politiques. Il a soulevé que nos opposants sont très ou trop présents aux différentes Tables Rondes et que les chasseurs préféreraient y rencontrer nos élus telle que Mme Véronique MATHIEU. Cela crée un climat de ras le bol national que M. VUITTON demande à Mme AUCONIE de faire remonter. Les revendications et propositions nationales comme départementales n'aboutissent pas ! Quant au projet de modification de la loi sur les armes de chasse, le Président VUITTON pense qu'il est inutile et que les chasseurs ne sont pas des délinquants.

M Bernard DUTRAY Conseiller Général :

☞ M. Bernard DUTRAY a remercié le Président PAJON pour son invitation puis il a excusé le Président du Conseil Général M Maurice LEROY. Il a salué les piégeurs présents ainsi que Mme Sophie AUCONIE, M. Patrice MARTIN- LALANDE, M. Hubert- Louis VUITTON et M Jean ADAM.

M. DUTRAY a souligné tout le travail réalisé par l'ensemble des piégeurs et a été impressionné par le nombre des animaux qui sont tombés dans le piège. Il a remercié les piégeurs pour le travail bénévole incomparable pour participer à la régulation des nuisibles.

Le Conseil Général participe à l'ERZ "*Entente contre la Rage et autres Zoonoses*". Plusieurs renards se sont avérés positifs à l'échinococcose, mais il ne faut pas effrayer les gens avec cette maladie, il convient de rester prudent en adoptant certaine règle de base.

M. le Conseiller nous a encouragés vivement à poursuivre notre action.

☞ **Remise de récompenses :** M le président Gilles PAJON demande aux personnes désignées ci- après de se présenter à la tribune pour recevoir chacun un diplôme d'Honneur et une épinglette en remerciements de leur fidélité à l'APLC depuis 20 ans. MM Marcel BARILLET, Gérard BRILLARD, Jean Claude CHAUSSET, Marcel CHESNEAU, Jean COSNIER, Mme Yvette DOMINGUEZ, Maurice DUCROCQ, Gérard GAUGRY, René GUINEBERT, Paul HAMEAU, Gérard LEROUX, Guy MAUREAU, Serge MENSEAU, René PERDEREAU, Michel PETIT, Daniel ROCHER, Guy RUELLE et Michel VILAIN. Pour les personnes n'ayant pu participer à cette AG leur récompense leur sera remis lors des réunions de secteurs.

☞ A 20 Heures la séance est levée. Tirage de la tombola effectué par Marcel CHESNEAU et Gérard BODIN.

☞ L'assistance est invitée à déguster le verre de l'amitié qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

☞ La soirée s'est terminée autour d'un buffet campagnard dressé à l'attention des convives inscrites.